

**Formulaire de demande de réalisation ou de modification
au réseau public de distribution d'électricité géré par GAZ DE
BARR pour un raccordement groupé (collectifs)
Installation de consommation collective ou viabilisation de zone**

Résumé

Ce document fait partie des éléments constitutifs du dossier de demande de raccordement. Il présente les différentes fiches techniques à remplir dans le cadre d'une demande de raccordement d'installations de consommation sur le réseau public de distribution géré par le Distributeur GAZ DE BARR. pour un ensemble immobilier collectif, lotissement habitation et/ou tertiaire, Z.A., Z.I., Z.A.C.

Le dossier de demande de raccordement permet au Distributeur GAZ DE BARR d'effectuer l'étude de raccordement de l'Installation et d'établir une proposition de raccordement au demandeur.

DEMANDE DE RÉALISATION OU DE MODIFICATION D'UN RACCORDEMENT GROUPE AU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Fiches de collecte de renseignements pour un ensemble immobilier collectif, lotissement habitation et tertiaire, Z.A., Z.A.C., Z.I.

Pour nous permettre d'établir une proposition technique et financière pour votre raccordement électrique, nous vous prions de nous retourner la ou les fiches correspondantes à votre projet dûment complétée(s), (*éventuellement avec l'aide de votre installateur électricien ou de votre bureau d'études*), **accompagnée(s) obligatoirement des pièces suivantes :**

- plan permettant la localisation de votre parcelle** (par exemple plan cadastral disponible sur le site www.cadastre.gouv.fr ou fourni lors de votre demande d'autorisation d'urbanisme)
- plan de masse concernant votre projet** (au format DWG si plan informatique)
- copie de l'autorisation d'urbanisme accordée** (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager...) **si votre projet y est soumis.**
- plan détaillé des niveaux** (dans le cas d'une viabilisation avec branchement privé)

à l'adresse suivante :

GAZ DE BARR Sàrl
Service Electrique
1, rue du Lycée – BP 20037
67141 BARR Cedex

Tél : 03 88 58 56 70 - Fax : 03 88 08 51 13
Email : gdb@gaz-de-barr.fr

Le dimensionnement des ouvrages électriques sera déterminé sur la base des éléments déclarés par le Promoteur.

La première étude n'est pas facturée, tout devis supplémentaire (modification du nombre de points de fourniture, de l'emplacement du coffret, etc ...) demandé sur le même objet et dans un délai de 1 an est facturé.

BENEFICIAIRE DU RACCORDEMENT (Maître d'Ouvrage)

Nom de la société :
Interlocuteur :	Nom : Prénom :
Adresse :	N° : Voie :
	Code Postal : Ville :
	Téléphone fixe : Mobile : Fax :
	E-mail (fortement conseillé) :
	CODE SIREN :
	CODE APE :
Immatriculé au RCS de : (ville + numéro)	Ville : N° immatriculation :
Adresse de facturation (si différente du bénéficiaire) :	N° : Voie :
	Code Postal : Ville :

DEMANDEUR DU RACCORDEMENT (si différent du Maître d'ouvrage)

Nom de la société :
Nom de l'agence / succursale :
Interlocuteur :	Nom : Prénom :
Adresse :	N° : Voie :
	Code Postal : Ville :
	Téléphone fixe : Mobile : Fax :
	E-mail (fortement conseillé) :
	CODE SIREN :
	CODE APE :
Immatriculé au RCS de : (ville + numéro)	Ville : N° immatriculation :
Le demandeur agit :	<input type="checkbox"/> Pour son propre compte <input type="checkbox"/> En tant que mandataire du Maître d'Ouvrage désigné ci-dessus (fournir une autorisation et/ou un mandat)

PRESTATAIRES DU MAITRE D'OUVRAGE

Architecte	Raison Sociale : Nom de l'interlocuteur : Fonction : Adresse : Code Postal Commune : Téléphone fixe : Mobile : Fax : E-mail :
Bureau d'Etudes	Raison Sociale : Nom de l'interlocuteur : Fonction : Adresse : Code Postal Commune : Téléphone fixe : Mobile : Fax : E-mail :
Électricien	Raison Sociale : Nom de l'interlocuteur : Fonction : Adresse : Code Postal Commune : Téléphone fixe : Mobile : Fax : E-mail :

Constructeur	Raison Sociale : Nom de l'interlocuteur : Fonction : Adresse : Code Postal Commune : Téléphone fixe : Mobile : Fax : E-mail :
Autres Prestataires	Raison Sociale : Nom de l'interlocuteur : Fonction : Adresse : Code Postal Commune : Téléphone fixe : Mobile : Fax : E-mail :

DEMANDE D'ETUDE ET CERTIFICATION DES DONNEES

Je demande une étude de raccordement au réseau Public de Distribution

Oui (uniquement si j'ai coché non pour l'étude de raccordement) Non

Je dispose des éléments d'information nécessaires concernant l'autorisation d'urbanisme demandée ci-dessous.

Je prends note que selon les textes :

- La première étude n'est pas facturée, tout devis supplémentaire demandé sur le même objet et dans un délai de 1 an est facturé selon les modalités du catalogue de prestations de GAZ DE BARR (catalogue disponible sur le site <http://www.gaz-de-barr.com/>).
- GAZ DE BARR me fera parvenir une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements à ma charge,
- GAZ DE BARR transmettra à la Commune concernée par mon projet, une Proposition Technique et Financière relative à la part des équipements publics à la charge de la collectivité.

OU

Je demande une étude exploratoire (pré-étude) concernant les coûts d'électrification de mon projet

Oui Non

Je souhaite seulement obtenir des informations quant à la viabilisation électrique de mon terrain ou je ne dispose pas des éléments d'information nécessaires concernant l'autorisation d'urbanisme demandée ci-dessous.

GAZ DE BARR me fera parvenir un devis préalable à la réalisation de cette étude exploratoire, que je devrai retourner revêtu de mon accord et accompagné du paiement correspondant,

Une étude de faisabilité ou de raccordement a déjà été réalisée pour ce projet ?

Si Oui, numéro d'affaire du dossier GAZ DE BARR :

Non

Date :/...../.....

Nota : Pour toute autre situation non prévue par le présent document, merci de joindre un courrier explicatif précisant votre demande.

INFORMATION SUR L'AUTORISATION D'URBANISME

OUI, ce projet nécessite une Autorisation d'Urbanisme (*permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable, etc*)

Dans ce cas : Numéro de l'Autorisation d'Urbanisme :

Date de dépôt de l'Autorisation d'Urbanisme :/...../.....

Joindre obligatoirement la copie de la notification de l'autorisation d'urbanisme accordée.

NON, ce projet ne nécessite pas d'Autorisation d'Urbanisme

Dans ce cas, l'intégralité de la participation financière concernant l'extension de réseau nécessaire au raccordement sera à charge du demandeur et détaillée dans la Proposition Technique et Financière qui sera établie par GAZ DE BARR.

Fiche pour la DESSERTE VERTICALE D'IMMEUBLES RESIDENTIELS OU MIXTES (Logements + commerces + services généraux)

IMMEUBLE N° : Nombre de colonnes montantes :	Si Production d'énergie Électrique : Type de production : (Photovoltaïque, géothermie, hydraulique, etc.) Puissance produite : kW Veuillez compléter par la fiche de collecte détaillée pour les producteurs, disponible sur le site http://www.gaz-de-barr.com/
NATURE DE LA CONSTRUCTION : Neuve <input type="checkbox"/> Rénovation <input type="checkbox"/>	MODE DE CHAUFFAGE : <input type="checkbox"/> électrique <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : <i>Si présence d'une pompe à chaleur ou d'une climatisation, veuillez remplir le cadre « Équipement » en fin de document</i>

N° Cage	Etage	Logements (*)			Services généraux					Activité tertiaire			
		T1/T2 S ≤ 35 m ² P ≤ 9 kVA mono	T3 à T5 35 ≤ S ≤ 100 m ² P ≤ 9 kVA mono	T6 et plus Ou S ≥ 100 m ² P ≤ 12 kVA mono	P ≤ 12 kVA mono	P ≤ 18 kVA tri	P ≤ 36 kVA tri	P > 36 kVA tri		N° lot	Surface (m ²)	Segment activité (bureau, commerce, médical)	Puissance * (kVA)
		Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	Nbre	P (kVA)				

Nota : Le nombre de logements sera précisé par bâtiment, cage d'escalier et étage. Pour les immeubles comportant plus de 7 étages, la description sera faite sur une fiche annexe selon ce mode de présentation. Les Puissances du tableau correspondent aux paliers techniques du barème de raccordement du distributeur GAZ DE BARR.

(*) Les logements qui nécessitent un palier de puissance supérieur à 12 kVA mono peuvent bénéficier d'un palier 18 ou 36 kVA tri. Veuillez identifier le ou les logements concernés et préciser le palier de puissance souhaité pour ces habitations. Les différents paliers de puissance disponibles sont décrits dans l'annexe jointe en fin de document. Conformément à la norme NFC 14-100 et préalablement à toute réalisation des ouvrages en immeuble, le Maître d'ouvrage de la construction constituera un dossier de branchement qui sera transmis à GAZ DE BARR pour instruction.

FICHE POUR LA DESSERTE VERTICALE D'IMMEUBLES TERTIAIRES OU INDUSTRIELS (Locaux + commerces + services généraux)

IMMEUBLE N° : Nombre de colonnes montantes :	Si production d'énergie électrique : Type de production : (Photovoltaïque, géothermie, hydraulique, etc.) Puissance produite : kW Veuillez compléter par la fiche de collecte détaillée pour les producteurs, disponible sur le site http://www.gaz-de-barr.com/
NATURE DE LA CONSTRUCTION : Neuve <input type="checkbox"/> Rénovation <input type="checkbox"/>	

N° Cage	Etage	N° lot	Surface (m ²)	Segment d'activité (bureaux, commerce, artisanat, médical)	Puissance * (kVA)	Type de chauffage (électricité ou autre)
Services Généraux						
Total						

Nota : Conformément à la norme NFC 14-100 et préalablement à toute réalisation des ouvrages en immeuble, le Maître d'ouvrage de la construction constituera un dossier de branchement qui sera transmis à GAZ DE BARR pour instruction.

* Les différents paliers de puissance disponibles sont décrits dans l'annexe jointe en fin de document.

INFORMATIONS OBLIGATOIRES POUR LE RACCORDEMENT DES IMMEUBLES

CHOIX DU MODE DE DISTRIBUTION

(information obligatoire si viabilisation avec colonnes et dérivations)

Aménagements dédiés aux installations de branchement intérieures (distribution colonnes et dérivations).

Conformément aux exigences de la NF C 14/100 (§ 3.5 et 7.1) le maître d'ouvrage s'engage à mettre à disposition du gestionnaire du réseau de distribution la solution de distribution suivante* :

- Gaine de colonne (espace clos et ouvrant en face avant, ménagé à l'intérieur des bâtiments dans les parties communes). Cette solution exclue les gaines de colonne implantées sur coursives, mêmes abritées.
- Local technique (local clos et ouvrant vers l'extérieur de celui-ci, ménagé dans les parties communes lors de la construction des bâtiments).

* Cocher obligatoirement une case

L'emplacement de la gaine technique ou du local technique devra être identifié obligatoirement dans le plan détaillé des niveaux. Pour rappel, un dossier de branchement permettant le calcul des colonnes et la validation de la distribution intérieure devra être transmis à GAZ DE BARR dès le début des travaux.

POMPE À CHALEUR OU CLIMATISATION

(compléter le cadre et joindre une fiche technique)

Raccordement actuel de votre installation : Monophasé Triphasé

Marque : Type :

Intensité au démarrage absorbée par le moteur entraînant le compresseur : A (ampères)

Puissance électrique absorbée : kWh Monophasé Triphasé

Limiteur de puissance au démarrage : Oui Non Date prévisionnelle de mise en service :/...../.....

Attention : l'étude technique ne pourra être réalisée que si toutes ces informations sont renseignées.

Fiche pour la DESSERTE HORIZONTALE DE LOTISSEMENTS RESIDENTIELS

<p style="text-align: center;">NOM DE L'OPERATION :</p> <p>.....</p>	<p>Si Production d'énergie Électrique :</p> <p>Type de production : (Photovoltaïque, géothermie, hydraulique, etc.)</p> <p>Puissance produite : kW</p> <p>Veillez compléter par la fiche de collecte détaillée pour les producteurs, disponible sur le site http://www.gaz-de-barr.com/</p>
---	---

LOTS A USAGE RESIDENTIEL :

Référence Lot	Réf. Parcelle	Surface	Puissance* (kVA)	Type de chauffage (électrique ou autre)	Référence Lot	Réf. Parcelle	Surface	Puissance * (kVA)	Type de chauffage (électrique ou autre)
1					17				
2					18				
3					19				
4					20				
5					21				
6					22				
7					23				
8					24				
9					25				
10					26				
11					27				
12					28				
13					29				
14					30				
15					31				
16					S. Généraux				

Nota : Pour les parcelles d'une superficie > à 2000 m², une étude particulière est à mener avec GAZ DE BARR afin de déterminer les puissances de raccordement des points de livraison.

* Les différents paliers de puissance disponibles sont décrits dans l'annexe jointe en fin de document.

FICHE POUR LA DESSERTE HORIZONTALE DE ZONES TERTIAIRES, INDUSTRIELLES, ZAC

<p>NOM DE L'OPERATION :</p> <p>.....</p>	<p>Si Production d'énergie Électrique :</p> <p>Type de production : (Photovoltaïque, géothermie, hydraulique, etc.)</p> <p>Puissance Produite : kW</p> <p>Veuillez compléter par la fiche de collecte détaillée pour les producteurs, disponible sur le site http://www.gaz-de-barr.com/</p>
---	--

N° Lot	Référence Parcelle	Surface (m²)	Segment d'activité (bureaux, commerce, artisanat, médical)	Puissance ¹ (kVA)	Type de chauffage (électrique ou autre) <i>Si présence d'une pompe à chaleur ou d'une climatisation, veuillez remplir le cadre « Équipement » en fin de document</i>
Services Généraux					
Total					

<p>Nom et qualité du signataire de la présente demande de raccordement :</p>

¹ Les différents paliers de puissance disponibles sont décrits dans l'annexe jointe en fin de document.

Date de la demande :/...../.....	Le demandeur du raccordement :
Cachet (pour une société) :	Nom et Prénom : Signature :

ANNEXE 1

Récapitulatif des pièces à joindre au formulaire	
Pièce	Est-elle obligatoire
Formulaire	Oui
Plan de localisation de la parcelle	Oui
Plan de masse	Oui
Autorisation d'urbanisme accordée	Oui (non nécessaire pour une demande d'étude exploratoire)
Plan détaillé des niveaux	Oui si raccordement avec branchement privé ¹
Fiche technique de la pompe à chaleur ou de la climatisation	Oui, si présence d'une pompe à chaleur ou une climatisation
Mandat et/ou autorisation ²	Oui, si appel à un tiers habilité

¹ Le branchement privé comprend les colonnes électriques, les dérivations, les compteurs et les disjoncteurs de branchement

² Un demandeur de raccordement peut, s'il le souhaite, habiliter un tiers à assurer le suivi et/ou la prise en charge de la partie « raccordement au réseau de distribution publique d'électricité » de son projet. Pour cela, il doit formaliser cette habilitation par un document écrit :

- une autorisation, qui permet au tiers de disposer des informations relatives au projet de raccordement
- un mandat spécial de représentation, qui permet au tiers de se substituer au demandeur de raccordement comme interlocuteur de GAZ DE BARR dans le déroulement du projet de raccordement.

Ces documents sont disponibles dans la Documentation Technique de Référence sur le site internet <http://www.gaz-de-barr.com/>

ANNEXE 2

PALIER TECHNIQUES BT

Raccordement Basse Tension monophasé de puissance \leq à 12 kVA:

- ✓ Inférieure à 3 kVA (*Utilisation Longue professionnel uniquement*)
- ✓ Inférieure ou égale à 9 kVA (immeuble collectif uniquement)
- ✓ Inférieure ou égale à 12 kVA

Raccordement Basse Tension triphasé de puissance \leq à 36 kVA :

- ✓ Inférieure ou égale à 18 kVA
- ✓ Inférieure ou égale à 36 kVA

Raccordement Basse Tension triphasé de puissance $>$ à 36 kVA :

- ✓ Supérieure à 36 kVA et inférieure ou égale à 60 kVA
- ✓ Supérieure à 60 kVA et inférieure ou égale à 90 kVA
- ✓ Supérieure à 90 kVA et inférieure ou égale à 120 kVA
- ✓ Supérieure à 120 kVA et inférieure ou égale à 180 kVA
- ✓ Supérieure à 180 kVA et inférieure ou égale à 250 kVA